

AFFAIRE No 27 - APPROBATION DE DIFFERENTS MARCHES D'ETUDES

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du vote du Budget de 1986, vous avez approuvé les programmes de travaux ci-dessous.

O p é r a t i o n s	Bureaux d'études Maîtres d'oeuvres
Signalisation lumineuse .....	S.E.C.M.O.
Voies de desserte de la Jamaïque .....	S.E.T. - O.I.
Réservoir d'équilibre de la zone du Chaudron (ex-Réservoir des Foucherolles)	I.A.T.
Avenue de Lattre de Tassigny -C.D. 44- (1re tranche) .....	S.E.C.M.O.
Avenue de Lattre de Tassigny -C.D. 44- (2e tranche) .....	S.E.C.M.O.
Zone Artisanale des Foucherolles (1re et 2e tranches) .....	F.E.D.T.
Adduction de Saint-François - centre .....	S.E.C.M.O.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer les conventions d'études avec les différents maîtres d'oeuvres chargés de l'élaboration et de la conduite des travaux de ces projets.

Je mets la question aux voix.

-----  
MONSIEUR BOURHIS CAMILLE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Travaux Publics et des Finances

Favorables.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION  
Le 02. JUIL 1986  
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2  
mars 1982 relative aux droits et  
libertés des Communes, des Départe-  
ments et des Régions

-----  
M. ANNETTE : Pourrait-on connaître les montants correspondant à ces marchés d'études ?

.../...

M. FOURNEL : Pour ce qui concerne la première opération, elle correspond au rapport précédent sur l'aménagement des quarante-quatre carrefours de la ville ; elle s'élève à 15 000 000 Francs répartis sur trois ans environ.

M. ANNETTE : Quel est le montant de l'étude ? Ici, il s'agit du montant des travaux.

M. FOURNEL : Pour toutes ces études, les montants sont déterminés par les règles d'ingénierie ; et, suivant le caractère de la mission, ceux-ci varient entre 7 et 8,5 % du coût des travaux.

M. ANNETTE : N'y a-t-il pas d'appel d'offres ? Cela est-il réglé ainsi ?...

M. FOURNEL : Oui, en effet.

M. ANNETTE : Cela représente quand même des marchés importants : 15 000 000 Francs.

M. FOURNEL : Vous parlez d'appel d'offres pour les travaux ou pour les études ?... Pour ce qui concerne le choix des bureaux d'études, cela a été fait après consultation. Les bureaux d'études retenus sont ceux qui ont donné les notes de complexité les plus faibles.

Parmi les règles d'ingénierie, il y a deux notions : celle de la classe de complexité qui est imposée par le maître d'ouvrage et le type de la mission suivant qu'on la veut complète ou pas ; et une deuxième notion qui permet de départager les bureaux d'études, à savoir la note de complexité qui varie selon le type d'ouvrage.

Pour les opérations portées sur cette affaire, ce sont les bureaux d'études qui ont fourni les notes de complexité les plus faibles qui vous sont proposés.

LE MAIRE : Il est bien entendu que tous sont à peu près équivalents.

M. FOURNEL : Pour obtenir le montant des études, il vous suffit de calculer les 8 % du coût des travaux. Ainsi, pour la signalisation lumineuse : 8 % de 15 000 000 Francs.

Pour ce qui concerne la desserte de la Jamaïque, il s'agit de l'ensemble des opérations liées à la création du Parc des Expositions, de l'Euromarché, des parkings du Stade de l'Est... -c'est-à-dire tout l'aménagement des voiries de la zone de la Jamaïque- qui est confié à la S.E.T.-O.I., pour un montant de l'ordre de 18 000 000 Francs.

Le réservoir d'équilibre de la zone du Chaudron est un projet qui consiste à réaliser à terme trois réservoirs de 5 000 m<sup>3</sup> chacun dans ce secteur à une altitude moyenne d'environ 60 mètres pour assurer un équilibre entre cette zone et la zone de stockage de Bellepierre, de façon à avoir une sécurité nettement améliorée en cas d'incident sur le canal d'amenée de Bellepierre, en cas de coupure d'eau au niveau de ce dernier secteur -on aurait ainsi une réserve sur la Jamaïque à partir de deux puits qui sont dans le secteur : le puits de la Z.E.C. et celui du Chaudron-. Cette opération est assez importante puisque un seul réservoir de 5 000 m<sup>3</sup> est estimé à environ 7 500 000 Francs.

Pour l'Avenue de Lattre de Tassigny / C.D. 44, l'opération consiste en la réfection du C.D. 44, entre l'Eglise de Sainte-Clotilde et le pont de la Ravine des Patates-à-Durand. Elle va démarrer prochainement, pour un montant global des travaux de 7 500 000 Francs.

M. ANNETTE : Si les travaux démarrent, cela signifie-t-il que les études ont déjà été faites ?

M. FOURNEL : Oui, ici les études ont déjà été réalisées.

La Zone Artisanale de Foucherolles -qui a été traitée dans les toutes premières délibérations- est un projet de 15 000 000 Francs pour l'ensemble de la Zone.

Enfin, l'adduction de Saint-François - centre est estimée à 4 700 000 / 4 800 000 Francs. Cette opération est destinée à mieux desservir en eau cette zone des hauts de Montgaillard actuellement mal lotie -tout le long de la Route de Montgaillard, sur sa partie haute et jusqu'au bas de Saint-François : entre Montgaillard et Saint-François-.

M. ANNETTE : Les bureaux d'études ont été choisis en fonction de la note de complexité la plus faible qui, elle-même -je suppose-, induit le coût le plus modéré.

M. FOURNEL : Absolument. Il ne s'agit pas du coût le plus faible des travaux, mais du montant des études.

M. ANNETTE : D'accord.

M. FOURNEL : En fait, la différence entre des notes de complexité de 2,8 ; de 3 et de 3,1 ne porte pas sur des sommes colossales.

M. ANNETTE : D'accord. Mais, pour des bureaux d'études sensiblement équivalents, on retient celui (ou ceux) qui propose(nt) la note de complexité la plus faible.

M. FOURNEL : C'est cette note qui permet de déterminer le montant des honoraires.

M. ANNETTE : Tous les bureaux d'études sont-ils consultés ?

M. FOURNEL : Absolument. Ils ne sont pas tous portés sur cette délibération parce que cette dernière ne recense pas tous les projets de la Commune. Il y a environ sept bureaux d'études à la Réunion ; et, ici, vous en avez quatre.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,  
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.